

Séance ordinaire du 9 avril 2018

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce neuvième jour d'avril deux mille dix-huit (9 avril 2018) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

Si vous ne pouvez pas voler, alors courez; si vous ne pouvez pas courir, alors marchez; si vous ne pouvez marcher, alors rampez; mais quoi que vous fassiez, vous devez continuer à avancer.

Martin Luther King

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

- 2. Adoption des procès-verbaux*
- 3. Correspondance*
- 4. Trésorerie*
- 5. Adoption des comptes fournisseurs*
- 6. Adoption du règlement numéro 444-2018 concernant la garde d'animaux sur le territoire de Saint-Étienne-des-Grès et abrogeant le règlement 325-2001*
- 7. Adoption du règlement numéro 446-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 2 998 452 \$ pour des travaux de réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne sur 4 060 mètres*
- 8. Avis de motion et présentation du projet de règlement pour réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès*

Séance ordinaire du 9 avril 2018

9. *Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMH) - Approbation des prévisions budgétaires 2018*
 10. *Retrait des constats d'infractions – Cour municipale de la MRC de Maskinongé*
 11. *Octroi de contrat – Marquage et Traçage du Québec inc. - Lignage des rues de la municipalité*
 12. *Autorisation de signataires – Entente de service - Promotek – Production de rapports – Systèmes Soltek*
 13. *Autorisation à demander des soumissions publiques – Fourniture de produits pétroliers*
 14. *Autorisation à demander des offres – Vente camion 10 roues Volvo 1997*
 15. *Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*
 16. *Adoption de dispositions concernant le stationnement dans les rues de la municipalité – Rue Saint-Honoré*
 17. *Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 - Dépôt*
 18. *Demande de dérogation mineure de madame Mélanie Blouin et monsieur Aleco Kavadias à l'égard de l'immeuble sis au 120, Place Louis-Denis, lot 4 116 055 du cadastre du Québec*
 19. *Demande d'accès gratuit à la salle communautaire – Association Viactive stéphanoise*
 20. *Demande d'accès gratuit au parc Réal-St-Onge – Association Viactive stéphanoise*
 21. *Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2018*
 22. *Autorisation d'un signataire – Protocole d'entente relatif aux projets de distribution d'arbres – Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice*
 23. *Affaires diverses*
 - 23.1 *Motion de félicitations – Camping Les Lions d'Or – Entreprise touristique de l'année – Soirée des Sommets Desjardins*
- Période de questions*
24. *Clôture de la séance*

2018-04-076

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il mentionne que les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc municipal vers le secteur des Grès commenceront le 16 avril, pour être possiblement terminés à la fin du mois de juillet. Il souligne qu'une rencontre est planifiée, le lundi 16 avril, avec les résidents du secteur des Grès pour les informer du déroulement des travaux, de la façon dont le raccordement des résidences sera effectué et de la réglementation municipale sur la consommation de l'eau potable. Il fait part aussi du fait qu'une rencontre est également prévue, le mardi 17 avril, avec les résidents de la rue Principale et du 6^e Rang qui ont décidé de faire raccorder leur résidence au réseau d'aqueduc municipal et qui ont signé l'entente à cet effet.

En ce qui a trait à la problématique d'accumulation d'eau dans le secteur des rues des Gouverneurs et des Seigneurs, le maire annonce que la municipalité a reçu le rapport de l'ingénieur de la MRC mandaté pour émettre des recommandations quant aux solutions qui permettraient de régler le problème d'écoulement des eaux de surface

Séance ordinaire du 9 avril 2018

dans ce secteur. Il souligne qu'une rencontre est prévue, le 23 avril, avec les résidents du secteur, afin d'y exposer les solutions proposées par l'ingénieur.

Dans un autre ordre d'idées, le maire fait mention du fait que la municipalité a confié à la Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPAM), par un contrat de service, le mandat, entre autres, d'effectuer un inventaire des chiens et chats se trouvant sur le territoire de Saint-Étienne-des-Grès. En effet, désormais, les propriétaires de chiens et de chats devront se procurer une licence auprès de la SPAM qui devra être renouvelée annuellement.

Ensuite, le maire félicite les propriétaires du Camping Les Lions D'or pour le prix qui leur a été remis lors de la Soirée des sommets Desjardins, soit « Entreprise touristique de l'année ».

Pour terminer, il invite les Stéphanoises et Stéphanois à participer aux activités organisées par le Directeur du comité des loisirs, dans le cadre du Défi Santé qui se déroule tout au long du mois d'avril.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2018 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2018-04-077

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2018 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Rien à ce point.

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2018-04-078

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 mars 2018*, totalisant 176 220,66 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 mars 2018*, au montant de 184 343,52 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Séance ordinaire du 9 avril 2018

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Autorisation – Affectation de surplus - Sécurité publique du Québec – Paiement 1^{er} et 2^e versements — Services de la Sûreté du Québec

2018-04-079

Il est **proposé** par Nancy Mignault, appuyée de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus de 20 990 \$ pour pourvoir au paiement au ministère des Finances de la facture n° 100958 datée du 27 mars 2018 en deux versements, le premier, de 202 995 \$, payable au plus tard le 30 juin 2018 et le deuxième, de 202 995 \$, payable au plus tard le 31 octobre 2018, pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Adoption du règlement numéro 444-2018 concernant la garde d'animaux sur le territoire de Saint-Étienne-des-Grès et abrogeant le règlement 325- 2001

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire encadrer le processus de possession et de disposition d'animaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT que, pour bien encadrer le processus, il y a lieu d'élaborer un nouveau règlement qui prévoit et définit les obligations et les responsabilités inhérentes tant à la possession qu'à la disposition, ainsi qu'à l'application de la réglementation sur les animaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Nancy Mignault lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et que le projet de règlement y a été dûment présenté, le tout inscrit au livre des délibérations par la résolution numéro 2018-03-054;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le présent règlement;

2018-04-080

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Nancy Mignault, appuyée de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 444-2018 concernant la garde d'animaux sur le territoire de Saint-Étienne-des-Grès et abrogeant le règlement 325-2001.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du règlement numéro 446-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 2 998 452 \$ pour des travaux de réfection du chemin Le Petit- Saint-Étienne sur 4 060 mètres

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès souhaite procéder à des travaux de réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne, sur 4 060 mètres, à partir du chemin des Dalles jusqu'à la route 153;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière effectuée le 28 novembre 2017 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports,

Séance ordinaire du 9 avril 2018

dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local – volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)*;

CONSIDÉRANT la lettre du MTMDET, datée du 27 février 2018, qui atteste de son intention d'accorder une contribution gouvernementale pouvant atteindre un maximum de 50 % des dépenses admissibles, dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local – volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)*;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts des travaux de réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne, de 2 998 452 \$, produite par l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Adil Lahnichi;

CONSIDÉRANT que le présent règlement comporte ainsi un emprunt visant des travaux de réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne dont la moitié du coût des travaux fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes, ce qui fait en sorte que, puisque le montant de la subvention est entièrement affecté à la réduction du montant global de l'emprunt, le règlement doit être soumis uniquement à l'approbation ministérielle, suivant les dispositions de l'article 1061 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Gaëtan Léveillé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2018, par la résolution numéro 2018-03-053 et que le projet de règlement y a été dûment présenté;

2018-04-081

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 446-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 2 998 452 \$ pour des travaux de réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne sur 4 060 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Avis de motion et présentation du projet de règlement pour réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

2018-04-082

Jocelyn Isabelle **donne** avis de motion, avec dispense de lecture, annonçant que lors de la prochaine assemblée ordinaire, le 7 mai 2018, le conseil étudiera et adoptera un règlement établissant le *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès* et présente ledit projet de règlement, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* qui stipule que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectif de réaliser une saine gestion dans une perspective d'intérêt public et de prévenir notamment :

- 1 ° Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2 ° Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*;
- 3 ° Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Séance ordinaire du 9 avril 2018

Les membres du Conseil municipal doivent exercer leurs fonctions de manière à préserver et à maintenir la confiance du public dans leur prise de décisions, c'est-à-dire en favorisant la transparence et toutes les valeurs énoncées dans le présent code.

9. Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMH) - Approbation des prévisions budgétaires 2018

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières a déposé, en date du 2 mars 2018 et par la résolution numéro 2018-03-026, ses prévisions budgétaires pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que le programme HLM public démontre une contribution partageable SHO/Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès totale de 40 462 \$ comportant des revenus de 49 478 \$ et des dépenses de 89 940 \$;

CONSIDÉRANT que la part demandée à la municipalité se chiffre à 4 046 \$, soit 10 % du déficit d'exploitation;

CONSIDÉRANT que l'OMH de Trois-Rivières prévoit demander à la Société d'habitation du Québec un budget supplémentaire de 1 127 879 \$, dont un montant de 5 205 \$ serait octroyé à Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce document;

2018-04-083

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières et accepte de lui verser la contribution demandée de 4 046 \$, soit 10 % du déficit d'exploitation attribué au programme HLM public de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est de plus résolu que la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Retrait des constats d'infractions – Cour municipale de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été possible de signifier les constats d'infraction émis et que la partie défenderesse s'est placée sous la protection de la *Loi sur la faillite*;

2018-04-084

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au greffier de la Cour municipale de la MRC de Maskinongé le retrait des dossiers suivants :

CAE170472 Partie défenderesse : 9324-0281 Québec inc. ET Démolition 2 DR inc.
CAE170450 Partie défenderesse : Démolition 2 DR inc.
CAE170461 Partie défenderesse : Démolition 2 DR inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 9 avril 2018

11. Octroi de contrat – Marquage et Traçage du Québec inc. - Lignage des rues de la municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le lignage des rues de la municipalité, pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires des cinq (5) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Marquage et Traçage du Québec inc.	18 604,45 \$
Lignco Sigma inc.	19 862,25 \$
Lignes Maska	24 528,00 \$

2018-04-085

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le lignage des rues de la municipalité à Marquage et Traçage du Québec inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 18 604,45 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Autorisation de signataires – Entente de service - Promotek – Production de rapports – Systèmes Soltek

CONSIDÉRANT que le contrat de service pour la location de systèmes Micro Soltek et la production de rapports mensuels avec Promotek vient à échéance le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité est maintenant propriétaire des systèmes Micro Soltek et qu'il est donc nécessaire de renouveler le contrat avec Promotek, mais seulement pour la production de rapports nommés le « rapport de l'exploitant » pour trois (3) systèmes Micro Soltek;

CONSIDÉRANT le nouveau contrat de service présenté le 14 mars 2018 par Promotek;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal s'en déclarent satisfaits;

2018-04-086

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve le renouvellement de l'entente avec l'entreprise Promotek par un nouveau contrat de service présenté par cette dernière, daté du 14 mars 2018, pour la production de rapports nommés le « rapport de l'exploitant » pour trois (3) systèmes Micro Soltek, pour une durée de 24 mois, et ce, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020, pour un montant de 225 \$ trimestriellement, avant taxes.

Il est aussi résolu d'autoriser le Maire, Robert Landry, et la Directrice générale, Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat de service.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Autorisation à demander des soumissions publiques – Fourniture de produits pétroliers

2018-04-087

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et

Séance ordinaire du 9 avril 2018

secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de produits pétroliers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Autorisation à demander des offres – Vente camion 10 roues Volvo 1997

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir de son camion 10 roues de marque Volvo 1997;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du *Code municipal* qui stipule que l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux, une valeur minimale a été attribuée à ce bien;

CONSIDÉRANT que le prix de départ du camion 10 roues Volvo 1997 a été fixé à 5 000 \$;

2018-04-088

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à publier un appel d'offres public pour offrir cet équipement, soit le camion 10 roues Volvo 1997, dont le prix de départ a été fixé à 5 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès prévoit la formation d'un (1) pompier pour une spécialité en sécurité incendie au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Séance ordinaire du 9 avril 2018

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du *Programme*;

2018-04-089

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu de présenter une demande d'aide financière, pour la formation d'un (1) pompier, dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Adoption de dispositions concernant le stationnement dans les rues de la municipalité – Rue Saint-Honoré

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 295, par. 7^o, du *Code de sécurité routière* et conformément au règlement 393-2010, article 3, la municipalité peut fixer par résolution les limitations en matière de stationnement dans les rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT les pouvoirs consentis aux officiers et/ou aux agents de la paix par les dispositions du règlement 393-2010 de cette municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut fixer des zones d'interdiction de stationnement sur la rue Saint-Honoré en période hivernale, du 15 novembre au 15 avril;

2018-04-090

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les dispositions suivantes concernant le stationnement en période hivernale, du 15 novembre au 15 avril, sur la rue Saint-Honoré :

STATIONNEMENT INTERDIT

Nom de la rue	Localisation ou début de l'interdiction	Distance ou limite de l'interdiction
Rue Saint-Honoré	Côté nord	Sur une distance de 200 mètres, en période hivernale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 - Dépôt

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, la municipalité a dressé un bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;

2018-04-091

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 9 avril 2018

18. Demande de dérogation mineure de madame Mélanie Blouin et monsieur Aleco Kavadias à l'égard de l'immeuble sis au 120, Place Louis-Denis, lot 4 116 055 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Mélanie Blouin et monsieur Aleco Kavadias consiste à permettre une somme des marges latérales de 5 mètres au bâtiment principal qui résulterait de la construction d'un garage attaché à la résidence sise au 120, Place Louis-Denis, sur le lot 4 116 055 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-17;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 75 du *Règlement de zonage* 234-90 qui prescrit pour un bâtiment principal une somme minimale des marges latérales de 6 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2018-04-092

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure déposée par madame Mélanie Blouin et monsieur Aleco Kavadias concernant le lot 4 116 055 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-17, à l'effet d'autoriser une somme des marges latérales de 5 mètres au bâtiment principal pour la construction d'un garage attaché à la résidence sise au 120, Place Louis-Denis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire – Association Viactive stéphanoise

CONSIDÉRANT que l'Association Viactive stéphanoise est une association à but non lucratif qui offre gratuitement le programme d'exercices adaptés pour les aînés créé par Kino-Québec ;

CONSIDÉRANT que cette association demande l'accès gratuit à la salle communautaire pour dispenser cette activité qui a lieu les lundis après-midi de 12 h à 16 h;

2018-04-093

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'accès gratuit à la salle communautaire accordé à l'Association Viactive stéphanoise, par le contrat signé le 7 mars 2017, pour la tenue de leur activité dans le cadre du programme d'exercices adaptés pour les aînés, soit du 8 janvier au 18 juin, ainsi que du 10 septembre au 17 décembre 2018, de 12 h à 16 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande d'accès gratuit au parc Réal-St-Onge – Association Viactive stéphanoise

CONSIDÉRANT que l'Association Viactive stéphanoise est une association à but non lucratif reconnue par le Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès;

Séance ordinaire du 9 avril 2018

CONSIDÉRANT que les membres de cette association demandent l'accès gratuit au parc Réal-St-Onge et, en cas de pluie, à la salle communautaire, pour tenir une rencontre amicale le 4 juin 2018, de 9 h à 16 h;

CONSIDÉRANT que les membres de cette association demandent également la fourniture de tables de pique-nique pour asseoir environ une centaine de personne;

2018-04-094

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement au parc Réal-St-Onge et, en cas de pluie, à la salle communautaire, aux membres de l'Association Viactive stéphanoise pour la tenue de leur rencontre amicale qui aura lieu le 4 juin 2018, de 9 h à 16 h.

Il est également résolu que la municipalité leur fournisse des tables de pique-nique pour le déroulement de cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2018

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

2018-04-095

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès proclame, par la présente, la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale » dans la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions, à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Agir pour donner du sens*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Autorisation d'un signataire – Protocole d'entente relatif aux projets de distribution d'arbres – Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en collaboration avec l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM), invite les organismes à planifier, au cours du mois de mai, une activité dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts (MAF);

CONSIDÉRANT que le Comité d'embellissement de la municipalité désire témoigner de l'importance de l'arbre et des forêts dans la vie des citoyens en organisant une distribution d'arbres offerts gratuitement par le MFFP;

Séance ordinaire du 9 avril 2018

2018-04-096

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la signature par la présidente du Comité d'embellissement, madame Lucille Tessier Léveillé, du protocole d'entente à intervenir entre l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice et le Comité d'embellissement de Saint-Étienne-des-Grès, pour la fourniture d'arbres à être distribués gratuitement sur le territoire de la municipalité, le 19 mai 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Affaires diverses

23.1 Motion de félicitations – Camping Les Lions d'Or – Entreprise touristique de l'année – Soirée des Sommets Desjardins

2018-04-097

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les propriétaires du Camping Les Lions d'Or pour le prix qui leur a été remis à la Soirée des Sommets Desjardins, à titre d'« Entreprise touristique de l'année ».

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 11;
Fin : 20 h 38.

24. Clôture de la séance

2018-04-098

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 38.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.